



BULLETIN DES ANNONCES LÉGALES OBLIGATOIRES

VISUALISATION D'UNE ANNONCE

[Accueil](#)

[« Retour à l'annonce](#)

DOCUMENT

PUBLICIS GROUPE S.A.

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 85 204 188 €.

Siège social : 133, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris

542 080 601 R.C.S. Paris

Ajustement du ratio d'attribution des OCEANE et confirmation de la période d'exercice.

Les titulaires d'obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes à échéance en 2018 (« OCEANE ») (code ISIN : FR0000180127) sont informés que, compte tenu de la part des distributions prélevée sur les primes de la Société depuis l'émission des OCEANE, et conformément aux stipulations prévues au paragraphe 2.6.7.3 (4) de la note d'opération (visa COB n° 02-020 du 10 janvier 2002, la « Note d'Opération »), le Ratio d'Attribution est porté de 1,000 action à 1,015 actions par OCEANE (déterminé avec trois décimales par arrondi au millième le plus proche).

Conformément au paragraphe 2.6.7.5 de la Note d'Opération, lorsque le nombre d'actions calculé en appliquant au nombre d'OCEANE présentées le Ratio d'Attribution ne sera pas un nombre entier, le titulaire d'OCEANE pourra demander qu'il lui soit délivré :

— soit le nombre entier d'actions Publicis immédiatement inférieur, auquel cas il sera versé au porteur en espèces une somme égale à la valeur de la fraction d'action formant rompu, évaluée sur la base du premier cours coté sur Euronext Paris, le dernier jour de bourse de la Période d'Exercice au cours duquel l'action de la Société est cotée;

— soit le nombre entier d'actions Publicis immédiatement supérieur, à condition que le porteur verse à la Société une somme égale à la valeur de la fraction d'action supplémentaire ainsi demandée, évaluée sur la base prévue ci-dessus.

Il est rappelé que conformément aux stipulations du paragraphe 2.6.3 de la Note d'Opération, les porteurs d'OCEANE pourront demander la conversion et/ou l'échange des OCEANE en actions à tout moment à compter de la Date de Règlement des OCEANE (à savoir 18 janvier 2002) et jusqu'au septième jour ouvré qui précède la Date de Maturité (à savoir 18 janvier 2018), à raison de 1,015 actions de la Société pour une OCEANE.

Paris, le 30 octobre 2013.